

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

numéro
CM_241015_09

L'an deux mille-vingt quatre, le quinze octobre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	23
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

Absent :

Gilles MARRES.

OBJET :	Cession du lot numéro 12 de la copropriété sise au 30 rue du Cardinal Fleury à Lodève cadastré AB512
----------------	---

VU la délibération n°MLCM_180925_10 du Conseil municipal du 25 septembre 2018, relative à l'acquisition par voie de préemption des lots numéros 2 et 12 de la copropriété NOTRE DAME située à LODEVE, 30 rue du Cardinal Fleury à des fins de réserve foncière pour les utiliser dans le cadre de la création d'un équipement collectif pour la bonne gestion du quartier et en apport du musée et de la politique culturelle, touristique et patrimoniale de la Commune, finalisée le 22 octobre 2018,

VU les destinations du lot numéro 2 comme local commercial en rez-de-chaussée de l'immeuble et du lot numéro 12 correspondant : « Au troisième étage : dans l'escalier, un cabinet d'aisance surélevé par rapport au palier »,

VU le courrier de la commune en date du 17 juillet 2024 envoyé à Monsieur COMBES, propriétaire voisin de ce lot, proposant l'acquisition à l'euro symbolique du lot numéro 12 de la copropriété NOTRE DAME située à LODEVE, 30 rue du Cardinal Fleury,

VU le courrier de Monsieur COMBES, acceptant les conditions de cette acquisition,

CONSIDÉRANT que la destination du lot numéro 12 est : « Au troisième étage : dans l'escalier, un cabinet d'aisance surélevé par rapport au palier » n'a aucun intérêt pour la Commune et que ce lot engendre des frais de gestion de copropriété et à l'avenir des frais d'entretien,

CONSIDÉRANT que Monsieur COMBES, propriétaire voisin de ce lot, accepte l'acquisition de ce lot numéro 12 à l'euro symbolique,

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la vente à l'euro symbolique à Monsieur COMBES du lot numéro 12 de la copropriété NOTRE DAME sise au 30 rue du Cardinal Fleury, cadastré section AB numéro 512,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20241015-lmc112705-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/10/24
Date de publication : 22/10/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



